



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 décembre 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°2012/51/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT SIX DECEMBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

**PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

26 DEC. 2012

ARRIVÉE

Transmis A.....

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.

.../...

Délibération n° 2012-51/MT
Portant Demande de terrain à titre onéreux au profit de Mme
Éveline PERIGNY

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Madame Éveline PERIGNY, par courrier, du 08 Octobre 2012, a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles AC91 et AC92 situées au Bourg de Tonnégrande ;

Afin de permettre la vente des parcelles AC91 de 284m² et AC92 de 267m², il est proposé au Conseil Municipal de :

- D'approuver la vente des parcelles AC91 de 284m² et AC92 de 267m² au profit de Madame Éveline PERIGNY à la valeur vénale expertisée par les services des Domaines et sous condition d'un dépôt de permis de construire dans un délais de deux ans ;

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

1°) d'approuver la vente des parcelles AC91 de 284m² et AC92 de 267m² au profit de Madame Éveline PERIGNY à la valeur vénale expertisée par les services des Domaines et sous condition d'un dépôt de permis de construire dans un délais de deux ans ;

2°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la demande de terrain à titre onéreux au profit de Mme Éveline PERIGNY,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : APPROUVE la vente des parcelles AC91 de 284m² et AC92 de 267m² au profit de Madame Éveline PERIGNY à la valeur vénale expertisée par les services des Domaines et sous condition d'un dépôt de permis de construire dans un délais de deux ans,

Article 2 : M'AUTORISE à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

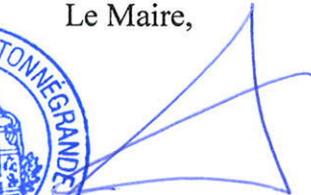
ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 19 décembre 2012.



Le Maire,



Patrick LECANTE
Secrétaire Général